



Obtenir la déclaration d'impôt d'un ex conjoint

Par **ragazza**, le **18/08/2011** à **09:35**

Bonjour,
Comment puis je obtenir des info sur les biens d'un ex conjoint si je veux demander la réévaluation d'une pension alimentaire?

Par **corimaa**, le **18/08/2011** à **10:26**

[citation]L'article L111 du Livre des procédures fiscales permet, si une décision de justice a fixé une pension alimentaire, de prendre connaissance du revenu imposable, de l'impôt payé et du nombre de part du quotient familial ainsi que de l'impôt sur les sociétés du débiteur ET, depuis la loi du 20/11/2007, du créancier d'aliment.

C'est bien évidemment un document qui peut s'avérer très utile pour envisager une demande de révision de pension[/citation]

Sachez que pour faire cette demande, si vous habitez le même département que votre ex, une pièce d'identité suffira. Si vous n'habitez pas le même département, il faudra produire le jugement qui prouve que vous êtes débiteur d'une pension alimentaire, et votre carte d'identité.

Les services fiscaux vous feront signer un document rappelant qu'il vous est interdit de divulguer à quiconque les éléments dont vous aurez eu connaissance, sous peine d'amende et de prison.

Enfin, la consultation que vous ferez vous donnera accès uniquement au revenu net imposable de votre ex, à l'impôt qu'il a payé, et au nombre de parts fiscales dont il bénéficie. Vous ne verrez donc pas les revenus bruts déclarés, mais la connaissance du revenu net est

déjà une très bonne indication.